



Association pour la Promotion du Longdoz
Comité de quartier Longdoz Boverie ASBL - n°Entreprise B.0450.306.365
Président : Dheur Olivier -rue Grétry 2a/121- 4020-Liège
Tél-rép. : **0485/74.16.13** ou **04/341.14.10 (S.Floège)**
Compte bancaire ING : BE86-340032816350- BBRUBEBB
apl.liege.longdoz@gmx.com



Procès-verbal de la Réunion du 15 février 2011

Présents : G. Alingi, E. Basset, S. Carabin, O. de Marneffe, O. Dheur, R. Dujardin, A.-M. Esquenet, S. Floège, R.-M. Grayet, A. Grondal, C. Iacono, V. Janssen, C. Jongmans, M.-P. Lovens, M.-L. Verlainne.
Invités : E. Josez, du commissariat de police du Longdoz ;
M.-C. Schmitz, conseillère en mobilité douce de la ville de Liège.
Excusés : B. Georges, J. Ory, V. Philippart, L. Pipers.

- 1.) Le **procès-verbal** de la réunion du 18 janvier 2011 est approuvé sans modification.
- 2.) L'**ordre du jour** de la présente réunion est approuvé.
- 3.) La **sécurité** avec le représentant du commissariat du quartier :

M. le commissaire Hendricks a marqué son accord avec la méthode de suivi qui avait été préconisée mais, pour des raisons internes d'organisation du commissariat, un rapport systématique n'a pas pu être préparé pour cette fois-ci. On procède néanmoins à un examen des points abordés lors des précédentes réunions.

Malgré le passage d'un agent au coin de la rue Fr. Nyst, le problème du stationnement en infraction (et source de danger !) à cet endroit se répétera et les commerçants demandent généralement que la police locale ne verbalise pas. Le même problème existe à de nombreux carrefours (p. ex. rue de Pitteurs) dans le quartier. A plusieurs endroits, l'installation de potelets avait été promise et n'est toujours pas réalisée.

En ce qui concerne les troubles de voisinage, quai de la Boverie, M. Josez est passé pour essayer de calmer les protagonistes, mais le problème n'est évidemment pas résolu pour autant. La seule solution, lorsque des habitants sont victimes de tapages, est d'appeler le 101. Idem pour la présence de personnes qui prétendent collecter pour le comité de quartier !

Pour les dépôts clandestins d'immondices et d'objets divers, Monsieur Josez prend note. Il signale que le dépôt à l'angle du quai Orban et de la rue Grétry ainsi que le dépôt près du Carrefour express rue Grétry ont été vidés. Quant aux chantiers de la rue des Fories et du quai de la Boverie qui contraignent les piétons à marcher sur la chaussée rétrécie (au péril de leur vie), M. Josez a rendu visite aux responsables des chantiers. Le but n'est pas de verbaliser.

M. Josez signale qu'il faut absolument remettre des potelets quai Marcellis pour empêcher le stationnement sur le Ravel.

- 4.) Présentation du **Plan Communal d'Itinéraires Cyclables** (P.C.I.C.)

Madame Schmitz est conseillère en mobilité douce (cyclistes et piétons) à la ville de Liège depuis avril 2009. Elle présente d'abord **le « Plan Vélo 2010-2015 »** qui développe **3 axes** complémentaires :

I. Aménagement :

Actualisation du P.C.I.C. et notamment des 15 points noirs (dont les ponts Kennedy, de Longdoz et des Vennes) qui ont été identifiés. (En collaboration avec le S.P.W.)

Aménagements par les services communaux (P. ex. Bd Piercot)

Entretien de la voirie, notamment les « petites » interventions à réaliser suite à des signalements sur le site internet de la Ville.

II. Formation : obtention d'un brevet par les élèves de 5^e primaire.

III. Incitants : favoriser l'usage du vélo par l'octroi d'une indemnité aux travailleurs, la mise à disposition de 250 vélos en location moyenne-longue durée (pas moins d'un mois pas plus d'un an) à partir de la mi-mai (+ 50 vélos réservés pour le personnel de la Ville pour les déplacements de service), la création d'un point vélo à la gare des Guillemins (où l'on pourra faire graver son vélo, le réparer soi-même avec des outils mis à disposition ou le faire réparer pour une somme "raisonnable et le développement de sites de stationnement (dont certains sécurisés) pour vélos dans la ville.

Quant au **P.C.I.C.** qui date de 1998, il a été actualisé et validé en novembre 2010. Il porte sur:

Le RAVEL, développé par le S.P.W. et qui concerne le « RAVEL 1 » de fond de vallée, la ligne 31 (Rocourt/Saint-Nicolas), le « RAVEL 5 » (dit « Ravel Ourthe ») et la ligne 38 (futur « Ravel 5 » en site propre) ;

Les liaisons transversales du Ravel avec des pôles importants du centre-ville ;

La liaison « Ravel 1 » et la ligne 31.

Dans la discussion qui s'en suit, on signale l'absence de passages protégés à la traversée de la N3 et le caractère dangereux d'endroits où l'itinéraire cyclable côtoie la circulation automobile.

Les sens uniques limités (SUL) ne font pas l'unanimité. Mme Schmitz fait remarquer qu'il s'agit, quant au principe, non d'un choix de la ville de Liège mais d'une obligation légale pour les voiries à sens unique d'une largeur supérieure à 3 mètres (sauf raison particulière) ce qui concerne plus de 80 % des rues à sens unique.

De même, l'ouverture, aux cyclistes, des bandes réservées aux bus est prévue dans le code de la route mais n'est pas mise en application à Liège. On peut craindre un refus assez systématique du TEC.

Enfin, on demande un marquage au sol plus complet et plus visible.

En ce qui concerne les projets, Liège est candidate au statut de « ville-pilote Wallonie cyclable » qui sera décerné à 6 à 8 villes qui se verront attribuer des subventions importantes. Liège est pré-sélectionnée avec 12 autres communes pour la première phase. Dans cette première phase est prévu :

. La généralisation des zones 30 qui devrait permettre une meilleure mixité entre les circulations lentes et automobiles.

. Une connexion entre le pont Maghin et le pont de Bressoux sera proposée.

. Une commission communale consultative « Vélo » accompagnera le projet.

Pour ce qui concerne comité de quartier, nous avons listé les points qui sont les plus sensibles de notre point de vue :

- Le stationnement sur les trottoirs et sur les pistes cyclables ne disparaîtra pas si on ne limite pas « en amont » l'afflux d'automobiles, notamment en installant des parkings-relais ;
- Pour la sensibilisation des automobilistes aux SUL, un dépliant avait été publié à l'origine, mais il n'existe plus rien aujourd'hui ;
- Il faut créer des aménagements pour faciliter la liaison « douce » avec le centre-ville ;
- La partie Boverie-Longdoz de la future liaison « douce » entre les Guillemins et la Médiacité ne semble pas retenir l'attention des autorités. Or les usagers devront y croiser à deux reprises une circulation automobile importante.
- Le passage du centre ville (Place Saint-Lambert) au Ravel. Mme Schmitz indique que cela est prévu dans le cadre du réaménagement des quais et de leur mise à double sens. La rue de la Régence sera alors en SUL et pour les feux entre la place Cockerill et la rue de la Régence une phase spécifique cycliste sera prévue.

5.) Appel à projets pour le **Festival de promenades** (du 19 au 28 août)

Propositions :

a) visite thématique sur les lieux de culte existant dans le quartier (A.-M. Esquenet et V. Janssen accepteraient de s'investir dans ce projet, ainsi vraisemblablement que V. Philippart)

b) parcs de la Chartreuse et des Oblats

c) Médiacité/plaine de jeux/Pôle Image

*** On va répondre que nous pourrions organiser une ou deux ballades.

6.) Appel aux **vérificateurs aux comptes**.

O. de Marneffe accepte de remplir cette fonction. Un second vérificateur sera désigné le mois prochain)

7.) Préparation de la **visite de l'échevin Léonard** :

- potelets rue de Seraing

-travaux dans le quartier

-Rue Emile-Remouchamps

-Place Villette

-La patinoire

-Pont de Huy (et quais adjacents)

-Les feux de signalisation aux 3 nouveaux carrefours

8) **Correspondance et communications** :

Le Festival de la soupe aura lieu le 30 avril. Des recettes seront proposées le mois prochain.

Nous avons reçu une invitation pour une réunion de réflexion « Climat » le 2 mars à 20 H à la Halle aux Viandes.

9) **Divers** : R.A.S.